

Fontainebleau



---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 13 février 2024**

**(report du 7 février 2024 - quorum non-atteint)**

---

Rapport de présentation des orientations budgétaires

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires - Budget annexe M22 du CCAS - Résidences autonomie - Exercice 2024**

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du C.G.C.T., issu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de procéder à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice considéré.

A défaut d'un tel débat, le vote du budget primitif serait entaché d'illégalité et le document pourrait être annulé par la juridiction administrative. Le débat ne peut avoir lieu lors de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les anciennes dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires des communes et des établissements publics administratifs en accentuant l'information aux membres de l'assemblée délibérante et aux citoyens. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport et les modalités de publication et de transmission.

Pour rappel, les crédits concernant les résidences autonomie du Centre Communal d'Action Sociale de Fontainebleau sont gérés au sein d'un budget annexe relevant de la nomenclature comptable M22 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et ce conformément à la réglementation relative aux établissements sociaux et médico-sociaux.

**SITUATION DU SERVICE**

- **Résidences autonomie**

Les résidences autonomie, établissements gérés par le CCAS de Fontainebleau, accueillent des personnes âgées d'au moins 60 ans valides et autonomes. Elles sont constituées de logements privatifs non médicalisés proposés en location (les résidents emménagent avec leurs meubles et effets personnels) et d'espaces communs

partagés par tous les résidents. L'accès aux équipements et services proposés visent à faciliter le quotidien et rompre l'isolement.

À Fontainebleau, elles se situent :

- Résidence autonomie Rosa Bonheur, 36 rue de la Paroisse (46 T1 bis et 7 T2).
- Résidence autonomie Lorraine, 3 rue de Lorraine (41 T1 bis).

Les résidences autonomie proposent également des chambres pour les hôtes des résidents (2 chambres sur la résidence Rosa Bonheur et 4 appartements sur la résidence Lorraine).

Vivre dans une résidence autonomie permet de continuer à vivre de manière totalement indépendante tout en bénéficiant d'un environnement plus adapté et sécurisé et d'une mise à disposition d'équipements et de services individuels et collectifs :

- Mise à disposition d'un logement privatif avec la possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision.
- Mise à disposition d'espaces collectifs (grand salon, restaurant, petit salon, bibliothèque...).
- Accès à un service de restauration (le midi du lundi au vendredi), également ouvert aux personnes extérieures à la résidence sur réservation. La prestation de cuisine est assurée par la société Ogusthym (1 cuisinier sur chaque résidence) et le service en salle par les agents des résidences. Les résidents participent aux commissions de menus qui se déroulent toutes les 6 semaines.
- Accès à un service de blanchisserie.
- Accès à un service de téléassistance (dispositif de sécurité apportant aux résidents une assistance et un moyen de se signaler 24h/24).
- Accès aux animations et aux activités organisées au sein de la résidence ou à l'extérieur.
- Accès à une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de la résidence ou à l'extérieur : nutrition, bien-être, développement du lien social, mémoire, équilibre...
- Accès à un service de transport personnalisé qui répond aux besoins des résidents et des personnes extérieures pour se rendre à divers rendez-vous (médecin, coiffeur, banque...).

Conformément à la réglementation en vigueur, les établissements n'accueillent que les personnes valides et autonomes dans les actes de la vie quotidienne (GIR 6 et GIR 5) ou en légère perte d'autonomie (GIR 4 sous certaines conditions) afin de répondre à leur besoin de sécurité, de socialisation, de confort et de prévention de la perte d'autonomie.

Le résident peut bénéficier d'aides extérieures : aide à la personne, service infirmier, portage de repas à domicile... Lorsque les limites du maintien à domicile sont atteintes, une orientation en EHPAD et/ou maison de retraite médicalisée est sollicitée.

	<b>2023</b>		2022		2021	
	Rosa Bonheur	Lorraine	Rosa Bonheur	Lorraine	Rosa Bonheur	Lorraine
Entrées	<b>8</b>	<b>4</b>	5	9	4	9
Sorties	<b>6</b>	<b>4</b>	8	7	9	6

Motifs d'entrée : isolement, rapprochement familial, sécurité...

Motifs de sortie : EHPAD ou maison de retraite médicalisée, décès, rapprochement familial...

Les résidences sont conventionnées aux APL.

En fonction de ses ressources, le résident a la possibilité de solliciter cette aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

	<b>2023</b>		<b>2022</b>		<b>2021</b>	
	Rosa Bonheur	Lorraine	Rosa Bonheur	Lorraine	Rosa Bonheur	Lorraine
Bénéficiaires	<b>9</b>	<b>9</b>	9	10	12	9
Total	<b>19 585 €</b>	<b>7 939 €</b>	15 099 €	10 078 €	15 503 €	10 464 €

Le personnel assure du lundi au vendredi :

- L'administration et la gestion des établissements.
- L'accueil des résidents et des personnes extérieures.
- Les animations et les activités organisées au sein des résidences ou à l'extérieur.
- L'entretien des espaces collectifs et le service de blanchisserie.
- Le service à table.
- La maintenance technique des bâtiments.
- Le suivi des travaux avec les différentes entreprises.
- La surveillance et la sécurité des personnes et des lieux.

Afin de mener à bien la mission de service public au sein des résidences, l'équipe se réunit mensuellement afin de planifier, communiquer et permettre une fluidité et une harmonisation des pratiques professionnelles.

- **Animations**

Depuis 2017, le forfait autonomie (CPOM) déployée dans les résidences autonomie de Fontainebleau permet de proposer des actions innovantes et mutualisées pour répondre aux besoins des résidents et des personnes extérieures en matière de maintien de l'autonomie.

**BOULES DE VIE (45 séances en 2023 = 4 860,00 €)**

Boules de vie est un concept alternatif à l'offre traditionnelle d'activité physique. Ludique, il s'adapte aux capacités physiques et physiologiques du résident. L'exercice physique a un effet apaisant sur le corps et l'esprit. Cette activité récréative d'entretien des facultés physiques et motrices est très appréciée des résidents.

**MASSAGE ASSIS (48 séances en 2023 = 5 737,50 €)**

Le massage assis ou encore le massage sur chaise est une méthode de détente et de relaxation, pratiqué sur une chaise ergonomique prévue pour ce type de massage. Son principe est simple : soulager par le toucher.

**SOINS ESTHETIQUES (38 séances en 2023 = 3 800,00 €)**

Nouveauté 2023 portée sur le bien-être.

L'objectif principal des soins esthétiques vise à faire développer aux résidents une meilleure estime de soi. Les séances leur apportent beaucoup de bien-être. Ils se sentent plus détendus, avec une meilleure estime d'eux-mêmes sur le plan physique et psychologique. Ces soins leur permettent de préserver leur image et leur intégrité.

**CONFÉRENCES (20 conférences en 2023 = 5 100,00 €)**

Activité d'entretien des facultés cognitives et psychiques qui permet aux résidents de découvrir la France et le monde par le biais de conférences (exemples de conférences proposées en 2023 : la Mongolie, la Toscane, la France en fête, Maisons d'artistes en Ile-de-France, la Bretagne d'île en île...).

**CINÉMA à Cinéparadis de Fontainebleau (73 séances en 2023 = 367,40 €)**

Les résidents ne peuvent pas toujours bénéficier des événements culturels organisés pour le grand public. C'est pourquoi ces sorties mensuelles permettent de consolider le lien social et l'ouverture vers l'extérieur.

**LA MÉDIATHÈQUE VIENT À VOUS (4 séances en 2023) – Médiathèque de Fontainebleau**

Les résidences autonomie et la Médiathèque de Fontainebleau favorise l'accès des résidents à la culture avec « La Médiathèque vient à vous ». Ces rencontres bimestrielles sont l'occasion d'échanger sur divers ouvrages

et auteurs, mais également d'emprunter les livres mis à disposition par la Médiathèque.

### **ATELIER MISE EN VOIX-POÉSIES – Théâtre municipal de Fontainebleau**

Dans la cadre des Langagières et du Printemps de Poètes, le Théâtre a proposé à nos résidents un exercice de lectures de poésie à voix haute.

### **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE (2 concerts en 2023)**

Le conservatoire de musique de Fontainebleau a initié deux rencontres intergénérationnelles avec les résidents. Un goûter convivial a clôturé ces après-midis musicaux.

A Lorraine : Quatuor de violons et chorale du conservatoire.

A Rosa Bonheur : Conte musical interprété par les Pré-Maîtrise (enfants du CE2 au CM2).

### **ATELIERS FLORAUX (22 ateliers en 2023 = 6 000,24 €)**

Ateliers proposés par l'équipe des résidences qui consistent à créer une composition avec des végétaux (plantes, fleurs coupées ou séchées, branchages, feuillages...). Cette activité permet d'apaiser le mental, de réguler l'humeur et d'accroître les interactions sociales.

### **ATELIERS CRÉATIFS (32 ateliers en 2023 = 9 109,92 €)**

Ateliers proposés par l'équipe des résidences qui permettent de diminuer le sentiment d'ennui, occuper l'esprit et limiter les risques de dépression. Les activités manuelles et artistiques aident à également à développer les capacités cognitives, la concentration ainsi que la coordination entre la vision et les gestes (exemples de réalisations 2023 : marque-page, plateau, tote-bag, pyrogravure, bougeoir, bijoux, décorations pour les repas festifs de printemps et de Noël...).

### **LOTOS (2 lotos en 2023)**

Au-delà du plaisir de jouer et de gagner de nombreux lots, le loto est aussi l'occasion pour les résidents de stimuler leur mémoire et leur concentration.

### **ANIMATIONS INTERNES**

Différentes animations sont également proposées, tout au long de l'année, par l'équipe des résidences :

- Jeux de société (scrabble, tarot, rami, yam's...).
- Quizz variés.
- Lectures : histoires de personnalités, contes et légendes, actualités...
- Dictée, mathématiques, mots croisés, baccalauréat...
- Chants.
- Films.
- Goûters, crêpes party.

### **REPAS A THÈMES**

Chaque année des repas à thèmes sont proposés à nos résidents (menu thématique et décoration du restaurant).

A Lorraine en 2023 : Casino et Beaujolais.

A Rosa Bonheur en 2023 : Antilles et Disco.

### **REPAS FESTIFS AVEC ANIMATION (animations 2023 = 2 340,00 €)**

Les repas festifs sont l'occasion pour toutes et tous de se réunir et partager un moment convivial au sein des résidences autonomie. A cette occasion, une animation est également proposée.

### **SOIRÉE FESTIVE À LA RÉSIDENCE LORRAINE**

- Soirée Beaujolais

### **ANIMATIONS EXTÉRIEURES**

- Loto solidaire à la Maison dans la Vallée à Avon.

- Représentation « Molière par elle-même » au théâtre municipal de Fontainebleau.
- Exposition « Vietnam en scène » au théâtre municipal de Fontainebleau.
- Conférence « Partager mes données de santé » à la Charité Royale.
- Représentation « Lucifer » au théâtre municipal de Fontainebleau.

## YOGA ET GYM SÉNIORS

La résidence Rosa Bonheur met à disposition son grand salon pour certaines activités proposées par l'association « La Salamandre Bellifontaine ».

## FONCTIONNEMENT

### • Dépenses de fonctionnement

Charges de fonctionnement Résidences autonomie	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	CA 2023 / CA 2022
	1 208 385,43	1 120 217,37	960 795,64	1 046 963,68	1 095 025,75	4,59%

Les dépenses de fonctionnement en 2023 s'évaluent à 1 095 025,75€ (contre 1 046 963,68€ en 2022).  
Les charges générales représentent 385 831,33€ en 2023.

Les dépenses de personnel en 2023 s'évaluent à 467 994,81€ (contre 464 237,67€ en 2022).  
Elles représentent 42,74% du budget de fonctionnement.

En 2023, la rémunération des agents était constituée des éléments suivants (montants provisoires) :

- Traitement indiciaire brut : 294 491,93€, dont les avantages en nature qui correspondent à l'attribution des repas remboursés aux agents affectés au sein des deux résidences autonomie, pour un montant total de 10 411,00€.
- Charges : 122 101,12€.
- Le montant de l'adhésion au CNAS s'élève à 2 120€ pour 10 agents.
- Le montant de l'assurance du personnel s'élève à 26 833,69€ (26 025,47€ pour l'année 2023, ainsi qu'un complément de 808,22€ pour l'année 2022).
- Le montant de la médecine du travail s'élève à 1 052,31€.
- Le montant versé au cabinet NEOPTIM de 5 728,24€ pour 2023 correspond aux frais de gestion du dossier des remboursements des exonérations de charges de la CNRACL. En contrepartie, cette étude d'optimisation de nos charges nous a permis de recevoir 13 638,65€ de remboursement d'exonération de charges par la CNRACL.
- Le montant des frais de gestion de la CNRACL s'élève à 239,40€.
- Le montant correspondant à la mise à disposition de l'agent ville au poste de direction du CCAS s'élève à 15 428,12€.

Au 31 décembre 2023, l'effectif des résidences autonomie est de 9 agents en activité et 1 agent absent (maladie) (10 ETP) : 5 agents titulaires et 5 agents non titulaires.

L'équipe est composée d'un poste de direction, de deux assistants administratifs, de six agents polyvalents et animation et d'un agent polyvalent et maintenance.

La directrice du CCAS, mise à disposition par la Ville, fait l'objet d'un remboursement par le CCAS à la Ville avec une charge proratisée sur chaque budget CCAS (20% sur le présent budget résidence autonomie).

En 2023, le personnel a effectué 23 jours de formation.

• **Recettes de fonctionnement**

Libellé	CA 2022	CA 2023 Provisoire
<b>PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	<b>316 707,73</b>	<b>292 263,23</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>12 901,21</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>	<b>683 322,78</b>	<b>397 214,78</b>
Dont produits d'exploitation	272 515,00	262 620,00
Dont remboursement personnel non médical	34 861,78	25 648,78
Dont subvention Ville	375 946,00	108 946,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 012 931,72</b>	<b>689 478,01</b>

Les recettes encaissées par les résidences autonomie correspondent à la facturation des repas et des services divers proposés aux résidents (ménage, repassage, petits travaux, transport, etc...).

La recette des prestations de repas servis dans les résidences autonomie en 2023 est de 217 578,99€ contre 226 627,49€ en 2022.

Pour les résidences autonomie, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a versé, pour l'année 2023, 23 367,20€ (contre 23 354,20€ en 2022) pour la résidence autonomie Rosa Bonheur et a notifié la somme de 15 467,05€ (contre 15 969,20€ en 2022) pour la résidence autonomie Lorraine.

La participation de la Ville, nécessaire à équilibrer les budgets M14 et M22 du CCAS, dépend du résultat de fonctionnement reporté. Elle est calculée, depuis plusieurs années, au plus juste.

En 2023, cette participation a été affectée au budget annexe pour un montant de 108 946€.

Autres produits de gestion courante

Les loyers et les frais de gestion encaissés en 2023 par les résidences autonomie Rosa Bonheur et Lorraine sont en légère baisse comparé à ceux de 2022 (292 263,23€ en 2023 contre 316 707,73€ en 2022).

La venue de séniors en résidences autonomie reste encore compliquée pour deux raisons :

- Les personnes qui souhaitent entrer en résidences font la démarche à un trop âge avancé et souvent ne remplissent plus le critère des GIR 5 et 6.
- Les bâtiments sont vieillissants et peu attractifs (locaux communs et parc locatif). De nombreux appartements sont à réhabiliter et ne peuvent pas être proposés à la location (9 pour les deux résidences).

Cependant, et pour la première fois depuis la crise sanitaire de 2020, les entrées en résidences autonomie sont supérieures ou égales aux sorties.

L'accueil d'étudiants, mis en place depuis 2021, se poursuit. Au 31/12/2023 : la résidence Lorraine accueille 3 étudiants et la résidence Rosa Bonheur accueille 2 étudiants.

**Taux d'occupation des résidences autonomie de 2019 à 2023**

Résidences autonomie	Logements	2019	2020	2021	2022	2023	Capacité
<b>Lorraine</b>	<b>41 T1 bis</b>	85%	71%	73%	78%	78%	<b>41</b>
<b>Rosa Bonheur</b> T2 occupés par des personnes seules	<b>46 T1 bis + 7 T2</b>	80%	67%	60%	55%	58%	<b>60</b>

En 2023, les demandes d'informations et de visites ont également augmentées. 31 visites ont donné lieu à 14

entrées sur les 2 résidences confondues.

### Atténuation des charges

Le chapitre intègre les produits des remboursements sur rémunération et charges du personnel. En 2023, les indemnités journalières versées par l'assurance du personnel et la CPAM lors des arrêts de travail des agents sont de 25 648,78€ (34 861,78€ en 2022).

Sur l'exercice 2023, on comptabilise 465 jours d'arrêt de travail (maladie, congé maternité, accident de travail...).

## **INVESTISSEMENT**

### • **Dépenses d'investissement**

Cette section comporte notamment en dépenses :

- Le remboursement des cautions des résidences autonomie (chapitre 16) : 4 449,29€.
- Les dépenses d'acquisition du matériel et mobilier (chapitre 21) : 53 044,23€.

Année	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	CA 2023 / CA2022
<b>Chapitre 21 immobilisation</b>	17 888	40 538	4 197	1 160	53 044	4472,76%

Au total, en 2023, 53 044€ ont été dépensés au titre des dépenses d'immobilisations corporelles pour les résidences autonomie portant sur le renouvellement des équipements et du mobilier dans les parties communes et dans les logements :

### Résidence autonomie Lorraine

- Rénovation complète des sols du rez-de-chaussée de la résidence.
- Climatisation du petit salon pour les périodes de fortes chaleurs et de canicule.
- Mise en bitume du sol sous le porche de la résidence.
- Remplacement de sanitaires vétustes.
- Achat d'une cellule de refroidissement pour la cuisine collective.

### Résidence autonomie Rosa Bonheur

- Climatisation de la pièce dite « N°29 » pour les périodes de fortes chaleurs et de canicule.
- Remplacement de sanitaires vétustes.

### • **Recettes d'investissement**

Elles comprennent notamment :

- Les encaissements des cautions des résidences autonomie (chapitre 16) : 4 449,29€.
- Les dotations aux amortissements (chapitre 28) : 19 095,35€.
- Le F.C.T.V.A. (chapitre 10) : 688,41€.

## **ORIENTATIONS 2024**

### **Marché public de restauration des résidences autonomie**

Une nouvelle mise en concurrence a été lancée le 5 décembre 2023 au BOAMP, pour un marché d'une durée de 12 mois, reconductible deux fois, à compter du 23 mars 2024 (Montant minimum annuel : 110 000 € HT / Montant maximum annuel : 200 000 € HT).

Deux offres ont été reçues : celle de la société OGUSTHYM (Chanteloup-en-Brie) et celle de la société RESTONIS (Ivry-sur-Seine), qui ont été analysées en fonction des critères retenus dans le règlement de consultation, à savoir :

- Prix des prestations : 40 %.
- Valeur technique de l'offre : 60 %.
- Qualité gustative du repas type testé sur la base des échantillons (14 points).
- Mémoire technique (Provenance des produits - Traçabilité - Variété et équilibre des repas - Qualité et adéquation des menus au public considéré - Proportion d'aliments garantis sans OGM - Variété des fruits, des légumes proposés - Fraicheur des produits – etc.) (6 points).

Les offres sont en cours d'analyse.

### **Enquête auprès des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA)**

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) réalise tous les 4 ans une enquête obligatoire auprès de l'ensemble des établissements qui accueillent des personnes âgées (plus de 11 000 établissements enquêtés en 2019).

Elle a pour objectifs de dresser un bilan de l'activité des établissements, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies.

Thématiques à renseigner :

- Caractéristiques : type d'établissement, conventionnements, aides, aspects tarifaires et comptables...
- Activité : mode d'accueil, procédures d'admission, informations générales sur les personnes accueillies...
- Personnel : description individuelle de chaque professionnel (ETP, sexe, année de naissance, ancienneté, qualification, fonction, type de contrat...).
- Personnes accueillies : description individuelle de chaque résident, logement occupé avant entrée et informations relatives à l'entrée, caractéristiques démographiques, mode de vie...
- Personnes sorties : âge, GIR, situation avant sortie, date de sortie, motif et destination.
- Bâti : configuration de l'établissement, équipements, accessibilité...

### **Evaluation externe des résidences autonomie**

En France, quelque 40 000 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants protégés et les personnes confrontées à des situations de grande précarité ou concernées par des addictions.

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. L'objectif était d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies par des organismes habilités.

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la HAS (nouveau référentiel commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée).

La fréquence d'évaluation passe de 7 à 5 ans.

#### Le référentiel en bref

- Un référentiel d'évaluation structuré en 3 chapitres : la personne, les professionnels, l'ESSMS.
- Des chapitres organisés autour de 9 thématiques :
  1. La bientraitance et l'éthique.
  2. Les droits de la personne accompagnée.
  3. L'expression et la participation de la personne accompagnée.
  4. La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement.
  5. L'accompagnement à l'autonomie.
  6. L'accompagnement à la santé.



7. La continuité et la fluidité des parcours.
  8. La politique des ressources humaines.
  9. La démarche qualité et gestion des risques.
- Un référentiel comportant au total 42 objectifs déclinés en 157 critères d'évaluation.
  - Pour chacun des critères est précisé son champ d'application, son niveau d'exigence, ses éléments d'évaluation (entretiens / consultation documentaire / observations) et les référencements associés.
  - Des critères génériques (129) communs à tous les ESSMS ; des critères spécifiques (28) applicables selon le secteur d'activité, le type de structure ou le public accompagné.
  - Un référentiel comprenant des critères à 2 niveaux d'exigences : 139 qui correspondent au niveau standard attendu et 18 dits « impératifs » qui impliquent la mise en place d'un plan d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.
  - Un référentiel accompagné d'un manuel d'évaluation qui répertorie l'ensemble des fiches critères et présente des fiches pratiques utiles à la mise en œuvre de l'évaluation.

### **CPOM**

Le programme 2024 du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) reprendra, dans sa majorité, celui initié les années précédentes.

Nouvelle activité 2023 : atelier équilibre.

### **Rénovation, travaux d'amélioration et investissements**

#### Résidence autonomie Lorraine

- Remplacement de kitchenettes vétustes.
- Remplacement de sanitaires vétustes.
- Achat d'un lave-vaisselle professionnel.

#### Résidence autonomie Rosa Bonheur

- Remplacement des portes d'accès à la résidence (entrée principale et grand salon).
- Mise en peinture de la réserve sèche en sous-sol.
- Remplacement de kitchenettes vétustes.
- Remplacement de sanitaires vétustes.

### **Ressources humaines**

- Renforcement de l'équipe : recrutement de 2 agents polyvalents.
- Formations : HACCP / sécurité incendie (manipulation des extincteurs et évacuation).

### **Communication et ouverture sur l'extérieur**

Continuité du travail de communication, engagé en 2023, afin de promouvoir les établissements et leurs prestations.